

Image not found or type unknown



vente après cessation d'activité

Par **concheg**, le **24/04/2012** à **18:27**

bonjour,

un grossiste peut-il continuer à vendre de la marchandise à un détaillant 3 semaines après avoir cessé son activité, sous prétexte qu'une loi l'y autoriserait jusqu'à écoulement des ses stocks ?

dans le cas contraire, comment se retourner contre ce grossiste, et faire annuler la vente ?

merci pour vos réponses